

Sujet : Re: lettre ouverte

De : "gerard-a.blanc" <gerard-a.blanc@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : 17/11/2023 à 18:07

Pour : SYNDICAT CFTC DGFIP - DDFIP VAR <cftc.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : Jean Michel BLANCHARD <jean-michel.blanchard@dgfip.finances.gouv.fr>, "CHABERT Dominique (83)" <dominique.chabert@dgfip.finances.gouv.fr>, "MOLINIER Philippe (83)"

<philippe.molinier@dgfip.finances.gouv.fr>, "PARISOT Olivier (75)"

<olivier.parisot@dgfip.finances.gouv.fr>

Bonjour Madame

En réponse à votre message qui a retenu toute mon attention, je vous précise que la suppression de la commande de calendriers et d'éphémérides est à replacer dans le contexte plus global de réduction de la consommation de papier et de mesures adoptées pour préserver notre environnement. Elle ne se situe donc pas prioritairement sous l'angle budgétaire.

Quelques données chiffrées tout d'abord pour apporter un éclairage contextuel à cette décision locale (source : <https://jungle-print.fr/limpact-ecologique-de-la-consommation-et-production-de-papier/>)

En France, la consommation de papier représente à elle seule 8,8 millions de tonnes par an, soit l'équivalent de 279 kilos de papier par seconde. Quoi que l'on produise, cela consomme de l'énergie : c'est ce que l'on appelle l'empreinte carbone. Produire du papier consomme 2 fois plus d'énergie que produire un sac en plastique. Produire une feuille de papier A4 consomme en moyenne 5 litres d'eau. 93 % du papier produit vient des arbres. La déforestation est l'un des problèmes environnementaux majeurs auquel nous faisons face ces dernières années, et sera un défi pour les générations futures. On peut logiquement se demander s'il vaut vraiment la peine de sacrifier de façon irraisonnée des arbres, poumons de notre planète et garants de notre santé, pour ce produit. Pourtant, chaque arbre produit assez d'oxygène pour faire respirer 3 personnes, protège notre planète d'un réchauffement climatique encore plus accentué. 25 % des déchets d'enfouissement et 33 % des déchets municipaux sont représentés par le papier. Le papier est la troisième industrie la plus polluante de l'air, de l'eau et des sols. Lors de la production de papier, des agents de blanchiment à base de chlore sont utilisés, ce qui libère des matières toxiques dans l'eau, l'air et le sol. Le papier qui pourrit émet du méthane, qui est 25 fois plus toxique que le CO2.

L'Etat doit être exemplaire en matière d'actions "éco-vertueuses". Axe transverse du Cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027, la transition environnementale de la DGFIP constitue un de ses engagements majeurs à court comme à long termes. La réussite de ce plan de transition repose en grande partie sur la déclinaison au niveau territorial d'un grand nombre de mesures. Par l'ensemble des mesures qu'ils comportent, les plans d'actions locaux de transition environnementale qui seront définis, mis en œuvre dans chaque direction et donneront lieu à une présentation aux représentants du personnel, doivent ainsi contribuer à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2023-2025. Pour rappel, cette trajectoire vise à atteindre une réduction de nos émissions hors achats d'au moins 22 % sur la période 2019-2025.

Parmi les mesures à adopter, figure notamment la mise en place d'une politique d'achats durable. D'ores et déjà, la DDFIP du Var s'est engagée dans l'achat de papier recyclé, dans le

recyclage du papier avec la mise à disposition de points de tri, dans l'incitation à limiter les impressions papier. Désormais , la DDFiP du Var souhaite agir "nativement" en limitant l'achat de papier. A ce titre , elle a notamment incité les chefs de service à limiter la commande de brochures IR-IDL et de CGI. La baisse a été sensible entre les commandes de l'an passé et celle de cette année pour les CGI (-40%) et brochures IDL (-30%). A noter qu'il n'a pas été passé commande d'enveloppes cette année, compte-tenu des stocks existants. Par ailleurs, le recours à la dématérialisation est encouragé (mise en ligne des brochures, agenda EPoc). Il est précisé que le plan de transition local sera assorti d'un tableau de bord afin de s'assurer que les actions entreprises sur le territoire permettront d'atteindre l'engagement national de réduction de l'impact de la DDFiP. Parmi les indicateurs qui seront suivis, figurent le "montant des achats de papiers", la "quantité en tonnes des achats papiers et de cartons".

Pour l'ensemble de ces raisons, parce qu'il appartient à tout un chacun, quelle que soit son échelle, d'agir pour préserver la planète et que limiter la consommation de papier est un des leviers pour y parvenir, la commande de calendriers et d'éphémérides ne sera plus effectuée par la DDFiP du Var.

Je vous précise enfin que les responsables de service ont été associés et sont à la quasi unanimité favorables à cette mesure.

Espérant emporter votre adhésion et comptant sur votre capacité de conviction pour emporter à votre tour celle des agents qui vous ont sollicité.

Bien cordialement

Jean-Michel Blanchard,
DDFiP du Var.

De : SYNDICAT CFTC DGFIP - DDFIP VAR [<mailto:cftc.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr>]

Envoyé : mercredi 15 novembre 2023 à 10:52

Pour : Jean Michel BLANCHARD <jean-michel.blanchard@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : CHABERT Dominique (83) <dominique.chabert@dgfip.finances.gouv.fr>, BLANC Gerard (77) <gerard-a.blanc@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : lettre ouverte

Monsieur le Directeur

Lors de nos passages dans les services à la rencontre de nos collègues, plusieurs d'entre eux nous ont interpellés sur le fait qu'aucun calendrier, ni éphéméride 2024 n'avaient été proposés pour l'année à venir.

Aussi, nous vous serions obligés de nous préciser à quel titre cet outil de travail indispensable est supprimé dans notre département, dans la mesure où nous avons pu constater que dans les autres directions locales, ces fournitures sont toujours d'actualité, et fournies aux agents sans restriction.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre position quant à ces fournitures qui sont indispensables à nos collègues pour la gestion de leurs tâches.

Bien entendu, nous direz-vous, des équivalents dématérialisés existent, tel que Novae ou Epec, mais le calendrier papier reste pour les collègues un outil fonctionnel et qui peut venir en complément des outils informatiques.

Cette restriction imposée sans explication, conduit à un sentiment supplémentaire d'abandon et de non considération au sein des équipes de travail.

Aussi, nous aimerions que vous nous indiquiez les raisons pour lesquelles vous avez décidé de priver les agents varois de ces outils indispensables.

N'aurait-il pas été préférable de faire un sondage auprès des agents, afin de pouvoir proposer ces calendriers aux seuls agents intéressés, au lieu de les supprimer purement et simplement ?

Nous vous informons que cette lettre et la réponse que vous nous fournirez sera portée à la connaissance des agents varois, dans un souci de transparence du dialogue social.

Dans l'attente,

Cordialement

--

Jocelyne Francisque
secrétaire départementale CFTC DGFIP 83



Correspondante Régionale SUD
06 11 02 09 17